



## VOTRE COMMANDE

**STAND : n°** \_\_\_\_\_ (sous réserve de disponibilité au moment de l'envoi du bon de commande)

### A. SURFACES SANS ELECTRICITE Prix HT ADHERENT Aspec (\*) :

	6m <sup>2</sup>	9m <sup>2</sup>	12m <sup>2</sup>	15m <sup>2</sup>	18m <sup>2</sup>	>18m <sup>2</sup>
Espace nu (**)					<input type="checkbox"/> 6200€	Sur devis
Stand de base	<input type="checkbox"/> 3500€	<input type="checkbox"/> 4400€	<input type="checkbox"/> 5200€	<input type="checkbox"/> 6200€	<input type="checkbox"/> 6900€	
Stand équipé	<input type="checkbox"/> 3900€	<input type="checkbox"/> 4800€	<input type="checkbox"/> 5700€	<input type="checkbox"/> 6700€	<input type="checkbox"/> 7400€	
Stand >18m <sup>2</sup> : espace nu + 300 €/m <sup>2</sup> supplémentaire						Sur devis
<b>A. Total Surfaces :</b>						(A).....€

(\*) Adhérent ASPEC à jour de cotisation à la signature du bon de commande, si Non-Adhérent même tableau avec la partie D à remplir.

(\*\*) Le règlement concernant les stands sur mesure sur espace nu seront décrites dans le dossier technique disponible à l'automne.

## VILLAGE OU CO-EXPOSITION

### VILLAGE

La création d'un village est possible, sous réserve d'acceptation par l'Aspec, à partir de 54m<sup>2</sup> minimum et pour 6 exposants. Le prix au m<sup>2</sup> est de 300€ HT. Un devis devra obligatoirement être établi pour fixer le prix par exposant.

### CO-EXPOSITION

Cela est possible uniquement à partir des stands de 12m<sup>2</sup>. Le co-exposant devra s'acquitter de **1500€ HT** pour pouvoir bénéficier des mêmes avantages qu'un exposant. Un bon de commande spécifique devra être rempli, merci de le demander par email à [emilie.oberti@aspec.fr](mailto:emilie.oberti@aspec.fr).

### B. ANGLES & RESERVES Prix HT Adhérent Aspec (\*) :

Nombre d'angle(s) ouvert(s)	<input type="checkbox"/> 1 angle : 400€	<input type="checkbox"/> 2 angles : 800€	.....€
Réserve	<input type="checkbox"/> 1m <sup>2</sup> : 350€	<input type="checkbox"/> 2m <sup>2</sup> : 600€	.....€
<b>B. Total Angles &amp; Réserves :</b>			(B).....€

### C. SPONSORING : Complétez votre visibilité avec les options suivante :

<input type="checkbox"/> Pavé pub sur le site web du salon	900€ HT	
<input type="checkbox"/> Insertion pub dans le catalogue salon	1000€ HT	
<input type="checkbox"/> Post LinkedIn (2 diffusions)	800€ HT	
<input type="checkbox"/> Logo sur le plan du salon (maximum 15 annonceurs)	750€ HT	
<input type="checkbox"/> Interview sur stand (1 minutes)	900€ HT	
<input type="checkbox"/> Package digital (LinkedIn, pavé web et interview)	2200€ HT	
<input type="checkbox"/> Package complet	3500€ HT	
<b>Total Sponsoring</b>		(C).....€

➔ **TOTAL A+B+C Prix HT Adhérent Aspec (\*) :**

(A+B+C).....€

### D. NON ADHERENT ASPEC

Si votre société n'est pas adhérente à l'Aspec, veuillez compléter :

Sous-total A+B+C	.....€
	x 1,25
<b>D. Total (A+B+C) x 1,25 :</b>	<b>(D).....€</b>

### RECAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE :

<b>TOTAL A+B+C</b> (adhérent Aspec) ou <b>TOTAL D</b> (non adhérent à l'Aspec)	.....€
<b>TVA 20%</b>	.....€
<b>MONTANT TOTAL A REGLER TTC</b>	.....€
<b>ACOMPTE DE 50% A VERSER A LA COMMANDE</b>	.....€

### PRIX DE L'INNOVATION 2023

L'Aspec et la Revue « Salles Propres » organisent les Prix de l'Innovation 2023.

Ce concours s'adresse exclusivement aux exposants du salon ContaminExpo. La participation est gratuite.

Il récompense les innovations mises sur le marché européen **depuis le 1er janvier 2021** dans trois catégories :

**Equipements constitutifs de la salle propre, Matériels d'exploitation et Services.**

La sélection du jury se fera sur dossier de candidature qui sera à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**La remise des Prix aura lieu lors du cocktail d'ouverture le mardi 28 mars 2023.**

**Mur des Innovations** : tous les candidats bénéficieront d'un espace dédié sur le salon pour présenter leur innovation

**Dossier spécifique innovation** dans la revue salles propre édition ContaminExpo.

Je souhaite recevoir un dossier de candidature

Je ne suis pas intéressé(e)

Signature → TSVP

## CONDITIONS GENERALES

### Conditions de participation :

Le présent tarif est soumis aux conditions générales du parc des expositions de VIPARIS et de l'ASPEC qui seront intégrées dans le dossier technique exposant. L'exposant s'engage à les respecter, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité et de construction. Les marchandises, produits ou services présentés doivent entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés.

### Conditions d'annulation :

La signature du bon de commande constitue un engagement ferme, sous réserve de disponibilité du stand mentionné au moment de la demande.

Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Aspec.

- Si le désistement intervient avant le 31/12/2022, 50% du montant de la facture correspondant au bon de commande signé seront dus à titre d'indemnités.
- Si le désistement intervient après le 31/12/2022, 100% du montant de la facture correspondant au bon de commande signé seront dus à titre d'indemnités.

Il en sera de même si l'organisateur a pu revendre la prestation ou si l'exposant n'utilise pas sa prestation (par exemple, si l'exposant n'a pas occupé son emplacement la veille de l'ouverture). En cas de litige, le Tribunal du siège de l'Aspec sera seul compétent.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure\*, l'ASPEC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

*\*Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : les grèves ou conflits sociaux externes à l'ASPEC, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ASPEC.*

### Conditions de règlement :

- Acompte de 50 % du montant total TTC à régler à la signature du bon de commande
- Solde avant le 1<sup>er</sup> mars 2023

Le défaut de paiement aux échéances prévues ne libère pas l'exposant de ses engagements. Dans ce cas, l'Aspec se réserve la faculté de se libérer de tout engagement vis-à-vis de l'exposant.

### Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de l'Aspec
- Par virement bancaire (réf. : **CONTAMINEXPO23**) copie de l'ordre de virement à [deborah.cohen@aspec.fr](mailto:deborah.cohen@aspec.fr)

### Nos coordonnées bancaires

**IBAN FR76 3000 4028 3700 0102 4115 994 - Code BIC / Swift : BNPAFRPPAA**

Déclare avoir lu les conditions de participation à l'exposition et réserver un stand avec les caractéristiques renseignées.

Fait à \_\_\_\_\_, le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature et cachet